



**COMMUNE DE TEULAT**

---

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE  
DU 30 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le trente novembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Sabine MOUSSON, Maire

Etaient présents : Mme Ait-CHADI Sylvie, M. DESPOSITO Antony, M. GARRIC Gilles, M. JALABERT Louis, M. JULIE Bruno, M. MAILLY Florian, Mme MARCHE Marie-Odile

Etaient Absents : Mme BOYER-BRESSOLES Monique donne procuration à Mme Mousson

Secrétaire de séance : M. DESPOSITO Antony

Convocation et affichage : le 19 novembre 2020

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2020.

### **20201130/031 RESSOURCES HUMAINES - RESILIATION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire explique que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales, est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis, Parc Ariane Bâtiment Galaxie – 78284 Guyancourt Cedex.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Madame le Maire expose le fait qu'aucun employé, excepté Mme Bardy qui a quitté la commune, n'utilise les services du CNAS qui ont pourtant un certain coût pour la mairie, et, après enquête auprès du personnel, étant entendu qu'aucun n'est intéressé, propose la résiliation du contrat d'adhésion à compter de janvier 2021. Ce dernier prendra fin au 31/12/2020.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL par 8 voix pour et 3 abstentions :

- RESILIE l'adhésion au CNAS à compter du 31 Décembre 2020,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la résiliation au CNAS.

Il était prévu de délibérer sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mais, au vu de la crise sanitaire, il y a un délai supplémentaire (juillet 2021). La délibération est donc reportée à avril 2021 concernant ce point.

### **20201130/032 RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à au remplacement temporaire de la secrétaire de mairie ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

#### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'activité pour une période de un mois et demi allant du 05/11/2020 au 10/12/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Mme MOUSSON explique ses difficultés pour remplacer la secrétaire de mairie partie en mutation sur les logiciels de mairie, notamment pour les finances et les payes. Sandrine, secrétaire de Mairie à Viviers-les-Lavaurs, a été appelée pour nous aider. Son recrutement ponctuel représente une enveloppe d'environ 300€ par mois.

### QUESTIONS DIVERSES

Céline, la nouvelle secrétaire, arrive début janvier mais viendra le 16/17 décembre se former avec Barbara sur les logiciels de Mairie.

Marie-Odile se propose pour remplacer Monique pour être suppléante sur le SMICTOM. La délibération sera prise par la CCTA.

Demande de subvention des associations :

- L'association de chasse (sur plusieurs communes) n'a pas été subventionnée depuis 3 ans par le précédent conseil. Le point sera discuté pendant le budget prochain.

Alvéole, projet pour financer des arceaux à vélo (démarche pour la transition écologique) :

- Aide au stationnement des vélos : 4 dans le village et 3 à la salle des fêtes. L'info est arrivée vite, le dossier a été monté très rapidement pour profiter de la subvention (60% du HT)

Projet de la CCTA pour l'économie d'énergie :

- L'ADEME et la région propose une enveloppe pour financer des postes pour aider à la transition énergétique.
- La CCTA demande aux communes le besoin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Maire**  
**Sabine MOUSSON**

**Le secrétaire de séance**  
**Antony DESPOSITO**

